Lucens - Info

Le mini journal d'information de la Municipalité de Lucens

Décembre 2007

Vœux du Syndic

L'année 2007 qui s'achève, est une année chargée en séances multiples. 50 séances de Municipalité ont été nécessaires pour gérer les affaires courantes, et ce ne sont pas moins de 11 objets particuliers qui ont été présentés par préavis municipal au Conseil communal qui lui, a siégé 5 fois.

Notre Commune connaît un essor de la construction qui va très vite. Ceci est en partie dû à la construction du M2 qui sera mis en service en 2008. La proximité de Lausanne à quelques minutes et les prix du terrain très attractifs ont attiré des gens de l'extérieur. La mise en vente de plusieurs parcelles communales a également permis de garder nos jeunes en leur offrant des terrains à des prix abordables. Jamais autant de grues et de mises à l'enquête n'ont été recensées dans notre Commune ; imageant par là l'attractivité et la poussée de croissance que connaît la région de la Broye. Espérons que les investisseurs industriels en fassent de même pour la création de places de travail, et que le succès de la Basse-Broye remonte le courant en amenant la Municipalité, en collaboration avec la COREB, à de fréquents contacts avec des industriels intéressés par notre région.

La Municipalité reste attentive aux reports des charges entre la Confédération, le Canton et les Communes, mais restons solidaires et contribuons à la recherche d'un équilibre acceptable pour tous.

Au 1er janvier 2008, le District de Moudon ne sera plus qu'un souvenir. Le nouveau District de 33'203 habitants s'appellera Broye-Vully et sera composé des anciens districts de Moudon, Payerne, Avenches, avec une seule préfecture à Payerne.

Je vous souhaite en mon nom et au nom de la Municipalité, nos meilleurs voeux pour une bonne et heureuse nouvelle année 2008, qu'elle soit faite de bonheur, de convivialité et de sourires ainsi que de très joyeuses Fêtes de Noël.

Le Syndic Etienne Berger

Administration communale

Nouvel horaire du Contrôle des habitants dès le 01.01.2008

Dès le 1er janvier 2008, les heures d'ouverture du Contrôle des habitants seront les suivantes :

Lundi	**Fermé**	
Mardi	07h30 – 12h00	13h30 – 17h30
Mercredi	07h30 – 12h00	13h30 – 17h30
Jeudi	07h30 - 12h00	13h30 – 18h00
Vendredi	**Fermé**	

Commande d'actes divers par internet

La population suisse a la possibilité de commander, via internet, différents documents d'Etat civil (acte de famille, acte d'origine, etc.) avec les liens suivants : www.population.vd.ch – www.sec-vd.ch/etatcivil

Il est également possible de commander, via internet, l'extrait du casier judiciaire : www.casier.admin.ch

Administration communale – Agence d'assurances sociales
Fermeture de fin d'année

Les bureaux de l'Administration communale seront fermés
du vendredi 21 décembre 2007 à 17h00
au jeudi 3 janvier 2008 à 07h30

L'Agence d'assurances sociales sera fermée
du vendredi 21 décembre 2007 à 16h00
au jeudi 3 janvier 2008 à 08h00

Vente de sapin de Noël (réservée aux habitants de Lucens)

Les personnes qui désirent un sapin de Noël sont priées de s'inscrire au secrétariat communal (tél. 021 906 15 50) jusqu'au mercredi 12 décembre 2007, en indiquant la dimension.

La distribution aura lieu dans le bâtiment de voirie, "Rue des Maisons Neuves", le

Vendredi 14 décembre 2007
de 13 h30 à 16 h30

Conseil communal

La Municipalité a le plaisir de vous présenter la Présidente du Conseil communal pour la législature 2007 – 2008.
Nous lui formulons nos meilleurs vœux de réussite tout au long de son mandat.

Alexandra Marlétaz

Préavis 2007

1/2007	Vente des parcelles N° 234, 272 et 300, Plan de quartier « Prés de la Couronne ».
2/2007	Equipement des parcelles N° 234, 272 et 300, Plan de quartier « Prés de la Couronne ».
3/2007	Complément d'information au préavis 1/2007 concernant la vente des parcelles N° 234, 272 et 300, Plan de quartier « Prés de la Couronne ».
4/2007	Demande de crédit d'étude pour la réfection complète de l'Hôtel de Ville.
5/2007	Demande de crédit pour l'assainissement de la Rue des Rochettes.
6/2007	Demande de crédit pour le remplacement d'une conduite d'eau à la route de Moudon « Champ de la Croix ».
7/2007	Décision de prélever ou non l'indemnité communale pour l'usage du sol de 0,7 ct/kWh.
8/2007	Projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2008.
9/2007	Demande de crédit pour un plan directeur des circulations.
10/2007	Vente des parcelles 975 A et B d'une surface d'environ 2'527m2, situées à la route de Ponty.
11/2007	Budget 2008.

Vous avez la possibilité de consulter les décisions du Conseil communal, relatives aux préavis 2007, sur le site internet de la Commune www.lucens.ch.

Fusion des Communes de Lucens et Oulens

Afin de répondre aux questions de la population de Lucens et Oulens concernant la fusion de nos deux Communes, vous trouverez ci-dessous le calendrier adopté par les deux Municipalités en date du 19 novembre 2007, à savoir :

Décembre 2007	Info du calendrier à la population
Décembre 2007 – Mars 2008	Travaux administratifs – Préparation des dossiers
Avril 2008 – Mars 2009	Travaux des différentes commissions
Avril 2009 – Juin 2009	Rédaction du projet de convention
Septembre 2009	Adoption de la convention par les Municipalités
Octobre 2009	Préavis envers les Conseils communal et général
Décembre 2009	Adoption des préavis par lesdits Conseils avec délai référendaire
Mars 2010	Votation populaire dans chacune des Communes
Mai 2010	Exposé des motifs et décret pour le Grand Conseil
Juin 2010	Adoption par le Conseil d'Etat du EMPD
Septembre 2010	Le Grand Conseil adopte l'EMPD et la convention de fusion
Octobre – Novembre 2010	Délai référendaire
Mars 2011	Elections des nouvelles autorités
Juillet 2011	Entrée en vigueur de la fusion

Ce calendrier répond aux vœux des groupes politiques, lesquels ne souhaitaient pas devoir organiser deux fois des élections lors de la législature 2006 – 2011 ; il a été entériné par les deux Municipalités.

ACCES « INTERNET » PAR VOTRE TELERESEAU

Dès le 01.10.2007, augmentation de la vitesse sans modification de prix

Tarifs

		Type d'abonnement			
TARIFS	**Unité**	**Privé**	**Confort**	**Confort +**	**Option IP-fixe**
Abonnement	Fr. / mois	**35.00**	**45.00**	**60.00**	**49.00**
Consigne du modem	Fr.	100.00	100.00	100.00	
1ère inscription à l'abonnement	Fr.	Gratuit	Gratuit	Gratuit	50.00
Vitesse descendante (Downstream)	Kb/s	**2000***	**4000***	**6000***	
Vitesse montante (Upstream)	Kb/s	**300**	**500**	**800**	
Nombre de PC		2	4	4	
Adresse e-mail @praznet.ch		3	5	5	
Adresse e-mail supplémentaire	Fr./ mois				
Limite de consommation		illimitée	illimitée	illimitée	
Service DNS *	Fr.	Non	Non	Non	1 inscription
* Inscription DNS et recherche du nom de domaine		Non	Non	Non	A la charge de l'abonné
Adresse IP fixe		Non	Non	Non	1

Pour vous abonner ou pour de plus amples renseignements veuillez consulter notre site internet : www.broyevision.ch ou nous appeler au **0842 021 026.**

Cartes journalières CFF

La Commune de Lucens met à disposition, chaque jour, deux cartes journalières pour un prix forfaitaire de Fr. 30.- la carte (il n'est pas nécessaire de posséder un abonnement CFF 1/2 tarif). Toute personne intéressée peut en faire la demande. Les habitants d'autres communes peuvent également profiter de cette offre pour un prix de Fr. 40.-. Il est préférable, dans la mesure du possible, de réserver vos cartes à l'avance, à la bourse communale, au 021 906 15 59.

Pilier public sur internet

La consultation des documents officiels est disponible sur le site internet de la Commune de Lucens depuis le 1er juin 2007.

Les différents documents officiels que la Municipalité et l'administration communale destinent à la population de notre agglomération, peuvent être consultés directement sur le site communal www.lucens.ch. Vous pouvez accéder à la page du pilier public en cliquant directement sur la photo du pilier public, ou en passant par l'onglet « utile » ou encore en inscrivant le lien complet http://www.lucens.ch/ADMI/PilierPublic.html.

Le pilier public internet contient les mises à l'enquête publique, les décisions du Conseil communal soumises à référendum, ainsi que diverses communications officielles.

GEFI

Groupement d'Exploitation Forestière Intercommunal

Lucens – Granges-près-Marnand

Bref historique

Lors de l'année 1998, les Municipalités de Granges-près-Marnand et Lucens décident de créer une équipe intercommunale pour la gestion de leur patrimoine forestier. De nombreuses séances de discussion s'en suivent et un accord de collaboration est trouvé fin septembre 1998. Le 27 octobre 1998, les Municipalités de Granges-près-Marnand et de Lucens signent une convention intercommunale qui concrétise leur volonté de collaborer dans le domaine général de la gestion forestière. Le GEFI était né !

Les buts fondamentaux sont : la mise en commun du personnel forestier, du matériel et de leurs budgets annuels. Cette démarche novatrice pour l'époque, préparée par des personnes visionnaires des besoins futurs, visait la conservation de postes de travail, le maintien d'un personnel hautement qualifié dans la région et offrir des places d'apprentissage dans un cadre très professionnel.

L'expérience est très concluante et répond parfaitement aux besoins actuels des deux Communes. Le GEFI fêtera ses 10 ans d'existence en 2008.

Le GEFI en 2007

Le personnel de l'équipe intercommunale est stable, 4 personnes. Les deux piliers de l'équipe, MM. Pierre-Olivier Crisinel *(contremaître Forestier)* et Christian Bigler *(Forestier bûcheron)*, présents depuis la création de l'équipe sont encore des nôtres. Un jeune forestier bûcheron *(Marc Schwarzentrub)*, plein d'avenir et de promesses, complète le personnel qualifié. Un apprenti *(M. Fabrice Marguerat)*, actuellement en formation, complète cette équipe professionnelle.

Depuis sa création, le GEFI a formé une dizaine d'apprentis et a permis d'accueillir de très nombreux stagiaires venus sur le terrain pour mieux connaître la profession de forestier-bûcheron.

Dans le but d'offrir une formation complète et variée, le GEFI exécute tous les travaux forestiers, des plus simples, aux chantiers les plus sophistiqués.

Le panel des travaux confiés à notre équipe est très large. Spécialisée dans le bûcheronnage, l'équipe du GEFI exécute toutes les coupes, des plus simples aux coupes difficiles demandant des compétences très pointues. Le nettoyage et la préparation de terrain en vue de reboisement, plantations en tout genre, création de rideaux abris et de haies, ainsi que l'entretien de la jeune forêt par des soins culturaux adaptés.

Afin d'offrir une formation complète à nos apprentis, notre équipe prend en charge la réfection et l'entretien de chemins forestiers. Notre offre est encore complétée par la création de sentiers forestiers et l'entretien de la piste VTT et de la piste Vita.

Pour nous permettre de répondre à l'ensemble des demandes, le GEFI a consenti un très gros investissement lors de l'année 2006, en changeant son tracteur forestier. Ce nouveau véhicule permet à l'équipe de débarder la majorité des coupes confiées.

Toutefois, afin de travailler avec les techniques et les machines les plus performantes, notre équipe collabore régulièrement avec plusieurs entreprises locales, que se soit pour le nettoyage de surface, la réfection de chemins, le débardage des bois par câble, le transport de bois ou le déchiquetage des bois de chauffage.

Pour permettre un travail de qualité, le personnel se doit d'être au courant des dernières techniques. Pour ce faire, tout notre personnel suit des cours de perfectionnement chaque année, que ce soit dans le domaine technique ou sécuritaire.

Les compétences et la qualité du travail réalisé par notre équipe sont reconnues par l'ensemble de nos partenaires. Cette qualité de travail nous a permis d'ouvrir un secteur "Entretien de propriété" au niveau des arbres de bonnes dimensions. Cette niche de travaux permet à l'ensemble de l'équipe d'approfondir ses connaissances dans des travaux très pointus demandant précisions et qualités de finitions.

Les membres de l'équipe forestière du GEFI

Avenir du GEFI

Les buts de notre équipe restent identiques. Etre une équipe de forestiers professionnels performants pouvant répondre à toutes les demandes des propriétaires forestiers.
Conserver le statut reconnu d'équipe professionnelle de qualité, permettant à des forestiers bûcherons de conserver un poste de travail dans la région. Permettre une formation de qualité et toujours plus pointue pour de jeunes apprentis. Permettre à notre équipe de faire un travail varié et diversifié afin d'utiliser et conserver les nombreuses connaissances acquises.

Nous ne prévoyons pas un développement effréné au niveau du personnel, mais plutôt une collaboration plus régulière avec les entreprises privées régionales, que ce soit par l'apport de machines lourdes *(Processeurs et Porteur)* ou de machines permettant la transformation du bois en combustible *(Déchiqueteuse pour plaquettes de bois)*.

Cette collaboration sera indispensable afin que notre équipe reste compétitive et surtout que les investissements, très importants, faits par des entreprises privées soient rationalisés au maximum de leurs possibilités.

Notre équipe est à disposition de tous les propriétaires forestiers ou non qui souhaitent un entretien de leur parcelle, avec compétence et dans le respect de la nature.

Pour tout contact :	M. Patrick Gavillet	Portable :	079 635 02 84
	Garde forestier	Privé :	021 906 94 63
	3, Av. de la Vignette	Fax :	021 906 94 93
	1522 Lucens	E-Mail :	patrick.gavillet2@vd.ch

Communauté tarifaire vaudoise

Dès le 9 décembre, la Communauté tarifaire vaudoise, Mobilis, va s'étendre à de nouveaux périmètres. En ce qui concerne la Broye vaudoise, la région située de Moudon à Payerne bénéficiera des avantages tarifaires liés à cette mise en application.

Dans la pratique, Mobilis permet de se déplacer librement dans la ou les zone(s) choisie(s) avec tous les moyens de transports publics, en les combinant à volonté. Il suffit de choisir sa zone de destination et le type de billet ou d'abonnement souhaité.

Astuces

Abonnement annuel : vous voyagez 12 mois pour le prix de 10 mois.
Abonnement ½ tarif : vous obtenez une réduction jusqu'à 50% du tarif normal sur les prix des billets et des cartes journalières.
Carte journalière : à partir de 3 déplacements déjà ou pour un aller et un retour dès 5 zones, une carte journalière peut s'imposer.
Gratuit pour : les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'une personne adulte détentrice d'un titre de transport valable, les poussettes, les bagages à main, les petits animaux dans un sac ou dans un panier clos.

Dans la pratique

Depuis votre arrêt de départ jusqu'à votre arrêt de destination, vous voyagez dans une ou plusieurs zones. Le nombre de zones parcourues va définir le prix de votre titre de transport. La fréquence de vos déplacements vous indique si vous avez avantage à acheter un billet, une carte journalière ou un abonnement.

On ne parlera plus de distance, mais de durée et du nombre de zone. Pour un trajet Lucens-Lausanne simple course en 2ème classe, un billet vous coûte actuellement Fr. 15.20 (Fr. 30.40 pour un billet aller et retour). A partir du 10 décembre prochain, un même billet "simple course" vous reviendra à Fr. 12.40 avec le nouveau système tarifaire Mobilis (voyage possible durant 180 minutes). Pour un transport à Lausanne départ le matin avec retour le soir, il sera plus avantageux de prendre une carte journalière valable sur 8 zones au prix de Fr. 24.80 ou pour chaque trajet un billet simple course.

A partir du 10 décembre 2007, un déplacement "aller simple course", 2ème classe, tarif normal
Lucens - Moudon tarif actuel Fr. 3.20, vous coûtera Fr. 2.60
Lucens - Payerne tarif actuel Fr. 6.00, vous coûtera Fr. 4.80
Pour tout autre renseignement, le responsable du guichet de la gare de Lucens est à votre disposition.